

ÉTÉ, AMOUR et sexualité

Pour les adolescents, l'été est souvent synonyme de "première fois". Et finalement, ils savent assez peu de choses de la sexualité, de ses bonheurs et ses dangers. Pour que la première fois ne tourne pas à la catastrophe...



Benoît Félix, animateur en prévention santé au Crips Île-de-France (Centre régional d'information et de prévention du sida), est tous les jours sur le terrain des jeunes. Il répond aux questions de *Vies de famille*.

Les adolescents vous semblent-ils suffisamment informés sur la sexualité ?

Les questions que j'entends démontrent généralement une forte méconnaissance de l'anatomie, de l'hygiène élémentaire, des cycles menstruels, des méthodes de contraception... Or, cette méconnaissance est source de confusions, de prises de risques et de manipulations. Par exemple, pendant plusieurs mois, une jeune fille a cru son petit ami qui lui racontait qu'en faisant l'amour debout, elle ne risquait rien. Elle avait dû imaginer que le sperme retombait. Beaucoup pensent aussi que la pénétration sans éjaculation ne leur fait pas courir le risque d'avoir un bébé ou de contracter une maladie. Quant au programme de sciences naturelles qui traite de la reproduction en fin de quatrième, beaucoup de jeunes ne l'ont pas intégré parce que placé en fin d'année, donc bâclé. Ce qui concerne le corps reste abstrait pour eux.

En quoi consiste la prévention ?

Elle ne se résume pas à la protection contre les maladies sexuellement transmissibles (hépatite B, sida et autres), à l'accès et à l'usage du préservatif. Elle s'élargit à la connaissance de l'anatomie, de la contraception, aux notions d'hygiène, etc. On peut aussi apprendre aux jeunes à dire non, même à quelqu'un qu'ils aiment bien, ou les aider à com-

prendre que la sexualité ne se résume pas à la pénétration. Ce passage à l'acte peut être décalé dans le temps. La rencontre avec l'autre, le partage du plaisir n'exige pas de pénétration... encore faut-il que chacun connaisse son anatomie.

Comment aborder de tels sujets avec eux ?

Le rôle des animateurs de prévention est de les écouter, sans juger, afin qu'ils s'expriment librement sur ces sujets délicats. C'est l'occasion, pour certains, de témoigner pour la première fois et anonymement d'expériences traumatisantes comme la confrontation avec un exhibitionniste, voire l'inceste. Je me rends compte qu'en fait, les adolescents manquent d'espaces de parole. Il existe des interventions comme les nôtres, des numéros d'appel, le recours au planning familial. Il me semble aussi que cet effort de dialogue devrait revenir aux parents et aux éducateurs, mais les uns comptent souvent sur les autres et inversement... De plus, parents comme enfants restent pudiques face à la sexualité et aux sentiments. Il se trouve sûrement d'autres personnes dans l'entourage familial en qui l'adolescent a confiance : quelqu'un qui lui offre une grande liberté de parole et lui permette de compléter son information. Il faudrait aussi parler de sexualité beaucoup plus tôt pour préparer les enfants. Il existe des tas d'outils simples pour cela : livres, bandes dessinées ou dessins animés adaptés à tous les âges.

Quelle image les adolescents que vous avez rencontrés ont de la sexualité ?

Beaucoup de jeunes sont de plus en plus confrontés aux images pornographiques, c'est-à-dire des images dégradantes et violentes, sans considération pour l'autre ; elles brouillent leurs repères. Je crains que certains n'aient que cela comme référence. De plus, lorsque leurs parents ne leur montrent pas qu'ils s'aiment, par des gestes de tendresse, ces enfants ont l'impression qu'ils vivent dans un monde sans amour puisqu'ils n'en ont pas le

modèle. Ils ont besoin d'être recadrés. Et puis, il est nécessaire de rappeler les limites de la loi : viol, inceste, pédophilie, exhibitionnisme sont des sujets dont il faut parler et dont ils comprennent la gravité parce qu'ils en sont souvent les premières victimes.

Propos recueillis par Pierre Luton

(1) Fil santé jeunes : Numéro Vert 0800 235 235.
Sida info service : Numéro Vert 0800 840 800.



Voici le moment rêvé pour placer le mot "préservatif" dans la conversation. Parler d'un désir à deux, parler d'assur avant de faire l'amour, avec celui ou celle qu'on aime, ou d'autres amours, c'est se rassurer soi, c'est rassurer l'autre.

Essayer le préservatif tout seul, en parler avant un rapport sexuel, c'est rendre son utilisation plus facile. C'est s'aimer à nouveau. Pour en parler, Sida info service au 05.30.96.36. Protégez-vous du sida.

Information contraception

Le gouvernement prépare pour l'automne une campagne d'information sur la contraception, dont une partie sera particulièrement destinée aux adolescentes. En effet, on sait que 15 % des premiers rapports sexuels s'effectuent sans aucune protection ni moyen de contraception. De nombreux adolescents ne semblent pas connaître l'existence du planning familial, lieu où les mineurs peuvent notamment se procurer la pilule gratuitement. Les pouvoirs publics insistent sur la nécessité de développer l'information dans les collèges et les lycées sur la contraception, les relations amoureuses, les MST. Ils espèrent amener les adolescentes à consulter gratuitement et anonymement, afin de diminuer le nombre d'IVG (interruption volontaire de grossesse). Sur les 200 000 IVG pratiquées en France chaque année, 6 000 concernent des jeunes filles de moins de 18 ans. "Les séquelles médicales et psychologiques peuvent être terribles", souligne le professeur Nisand, professeur d'université et praticien hospitalier en gynécologie, auteur d'un rapport récent sur l'IVG.

LUI

"Il paraît que c'est galère à mettre"

© 1999 French Education pour le Sida

AUJOURD'HUI, LES PRÉSERVATIFS PRÉSERVENT DE TOUT, MÊME DU RIDICULE.

ELLE



QUESTIONS-RÉPONSES

Quelle contraception est recommandée aux adolescentes ?

Il est conseillé d'utiliser pilule et préservatif pour protéger à la fois du risque de grossesse et des MST (maladies sexuellement transmissibles) qui peuvent, dans certains cas, provoquer une stérilité chez la femme. Lorsque la pilule est contre-indiquée ou en cas d'oubli, le préservatif peut servir de contraceptif, sous réserve qu'il soit bien utilisé.

La pilule protège-t-elle des MST ?

Non. Il convient d'utiliser le préservatif avec son partenaire jusqu'à ce qu'une relation régulière et de confiance se noue, et qu'il n'y ait pas de risque de MST (sida, hépatite B, syphilis, etc.) ; en cas de symptômes, filles et garçons doivent savoir qu'il existe de nombreux lieux où ils peuvent consulter et se faire traiter gratuitement (centre de planification par exemple).

Quels sont les autres moyens de contraception ?

Toutes les relations sexuelles sans pénétration et sans contact direct entre les muqueuses génitales. Le stérilet est peu indiqué chez les jeunes femmes n'ayant jamais eu d'enfant. D'autres méthodes existent : diaphragme, spermicides. À éviter : les méthodes naturelles, comme le retrait avant éjaculation (taux d'échec important) ou autres méthodes de comptage des jours de fécondité dans le cycle.

Qu'est-ce que la contraception d'urgence ?

C'est la contraception proposée en cas de doute : oubli de toute contraception, "accident" de préservatif... Deux méthodes existent : la pilule du lendemain, d'autant plus efficace qu'elle est administrée rapidement (elle nécessite une prescription médicale) et le stérilet qui peut être posé jusqu'à cinq jours après la date supposée de l'ovulation. Ces méthodes peuvent présenter des désagréments, mais sans comparaison avec une IVG ou une grossesse non désirée.

La contraception est-elle autorisée aux mineurs ?

Oui. Dans un centre de planning familial, on peut obtenir une contraception gratuite et légale, sans l'accord des parents. Quand on est majeure, la prescription médicale est obligatoire pour la pilule. Certaines pilules sont remboursées, d'autres pas.

Dans quel délai l'IVG est-elle autorisée ?

En France, elle est autorisée jusqu'à la fin de la 10^e semaine de grossesse, soit 12 semaines après le début des dernières règles.

L'IVG est-elle autorisée pour une mineure ?

Si elle n'est pas mariée avant sa majorité, elle doit obtenir le consentement de l'une des personnes qui exerce l'autorité parentale (parent, tuteur).